

CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE ORDINAIRE DU LUNDI 5 FEVRIER 2024
Liste des délibérations
(Article L. 2121-25 modifié du CGCT)

Étaient présents : ROUGEAUX Jean-Pierre - RETORNAZ Dominique - RIVAS Natacha - FALCOZ Corine - MAGNIN Carine - RAMBAUD Marie-Pierre - FEUTRIER Stéphanie - GRANGE Christian - GRANGE Michel

Étaient représentés : RETORNAZ André (donne procuration à RAMBAUD Marie-Pierre) - MARTIN Jean-Marie (donne procuration à MAGNIN Carine) - CLAPPIER Pascal (donne procuration à FEUTRIER Stéphanie) - RETORNAZ Lénaïck (donne procuration à FALCOZ Corine)

Étaient absents : GRANGE Guy - POIROT Marie

Madame Marie-Pierre RAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

1. Délibération n°24-02-007 : Délégation d'attributions du Conseil Municipal au Maire

→ *approuvée à l'unanimité*

2. Délibération n°24-02-008 : Construction, exploitation et entretien d'une centrale hydroélectrique sur le cours d'eau de la Valloirette : autorisation de défrichement afférente

→ *approuvée à l'unanimité*

Affichée et publiée le 6 février 2024.

Le Maire,
Jean-Pierre ROUGEAUX.

